

Le secteur du Vernon est constitué d'espaces verts regroupant équipements sportifs, bâtiments militaires et stationnement qui se prolonge ensuite par une zone bitumée jusqu'à la RD 111.

Le secteur est donc déjà partiellement artificialisé.

La localisation d'une partie du projet autour de la Grenouillère et du Vernon apparaît opportune car elle minimise l'extension de l'urbanisation sur le domaine skiable et sur les secteurs boisés, les aménagements et la viabilisation. En effet, la voirie existante sera utilisée pour accéder à environ 130 unités d'habitations. Elle minimise également l'impact sur le paysage

Aucune activité agricole, pastorale ou forestière n'a été identifiée sur le site du plan d'eau de la Grenouillère.

Le secteur de la Grenouillère ne fait pas partie des secteurs protégés et repérés au titre du patrimoine naturel (cf. évaluation environnementale du PLU).

Il est rajouté au DOO du SCoT, en matière de développement touristique, partie 3 section 4, une nouvelle orientation :

« 3.4.3.2 Permettre la requalification et le développement économique du pôle touristique de Chamrousse, secteur du Recoin 1650 »

En application des orientations en matière de développement touristique et de réalisation d'UTN, le SCoT prévoit la création d'une UTN de massif sur le pôle touristique de Chamrousse. Cette UTN porte sur la requalification urbaine et de développement économique du site du Recoin 1650.

Sont déterminés la localisation et la consistance de l'UTN que je ne reprendrai pas puisque décrite en détail dans le dossier et dans mon rapport.

MON AVIS

J'ai résumé ci-dessus les éléments du dossier permettant de vérifier que le projet était tout à fait compatible avec le SCoT de la RUG.

L'intérêt du projet étant à mon sens avéré, la mise en compatibilité du SCoT qui en est la résultante est nécessaire. La modification du SCoT est limitée. Elle est adaptée à la situation.

Je donne en conséquence un avis favorable à la mise en compatibilité du Schéma de cohérence territorial de la Région Urbaine de Grenoble

Le commissaire enquêteur

le 10 août 2017

